



COMMUNIQUE DE PRESSE

LA REGION GUYANE PROLONGE LA MISE A DISPOSITION DU PROGT EN FAVEUR DES LIGUES SPORTIVES

La fermeture en juin 2010, par le Conseil Général, du Centre Sportif Départemental George Donzenac (CSD) pour travaux de rénovation, avait eu pour conséquence de fortement pénaliser les ligues sportives dans l'organisation de leur championnat respectif. Afin de résoudre ce problème, la **Région Guyane** avait accepté de prendre en charge les frais de mise à disposition du PROGT, pour une période allant du **07 octobre 2010 au 23 janvier 2011**, date prévue de livraison du CSD. Le coût de cette prestation s'élève pour la Région Guyane à **34 675 €**.

Compte tenu du fait qu'à ce jour, la réouverture du CSD ne soit pas envisagée avant le mois de mars 2011, la **Région Guyane** a pris la décision de prolonger la mise à disposition du PROGT en faveur des ligues sportives. Cette mise à disposition se fera pour les périodes allant du 03 au 13 février et du 16 au 28 février 2011. Le coût de cette prise en charge s'élève à :

- **25 656 €** pour la location de la salle
- **8 644.05 €** pour la prise en charge des frais de sécurité.

Soit un total de : **34 300.05 €**, et une dépense globale sur l'ensemble des deux périodes de **68 975.05 €**.

Contact presse : Jean-Claude Labrador – Conseiller Régional, délégué au Sport

Tel : 0594 27 11 22